



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....43  
 Pouvoir.....00  
 Excusé..... 00  
 Absent..... 00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 30 MARS 2026**

**N°2026-03-09 : APPROBATION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES À LA  
 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le lundi 30 mars 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mardi 24 mars 2026.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Annick MONIER a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr  
 Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20260413-2026-03-09-DE  
 Date de télétransmission : 13/04/2026  
 Date de réception préfecture : 13/04/2026

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-32 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650 ;

Vu la délibération n°2024-02-04 du 8 février 2024 portant désignation d'un référent déontologue des élus locaux ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant que dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant est porté à huit (8) ;

Considérant que le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera sur la base d'une liste dressée par le Conseil municipal les commissaires ainsi que leurs suppléants ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize (16) titulaires et seize (16) suppléants ;

Considérant que le Maire assume, en cette qualité, la présidence d'office de la commission communale des impôts directs ;

Considérant que les personnes figurant dans la liste présentée satisfont aux exigences suivantes :

- D'être de nationalité française ;
- D'être âgés de 18 ans révolus ;
- De jouir pleinement de leurs droits civils ;
- D'être inscrits à l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune, portant sur l'une des quatre taxes directes locales ou de leurs taxes annexes ;
- D'être familiarisés avec les circonstances locales ;
- De représenter équitablement les personnes imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises ;
- De posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que la présente délibération vaut note de synthèse ;

Après en avoir délibéré ;

**À l'unanimité ;**

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260413-2026-03-09-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Article 1 : Dresse la liste de présentation suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Richard HERRMANN	Guy MORVAN
Patrick QUALITÉ	Marcel BARBES
Céline VALADE	Alain CHAFFAUD
Liliane GONNIN	Pascal CHOMEL
Gisèle MOLINA	Jean-François MAGNANI
Éric NANTI	Roger NIAUX
Abdol HISAUND	Robert HITACHE
Angelo DA COSTA	Patrick DALLAGIACOMA
Philippe SCHUTZ	Isabelle DOURLHIES
Irène DELFERIERE	Mabrouk HEULMI
Marie-Josée THOMAS	Madeleine LIMANN
Karem AIT MOULA	Nouman OUAFI
Valérie FRITZ	Patrick BACH
Myriam SYIDALZA	Marie-Claire CHARLES
Cécile DRUART	Mme Nadia LENOURY
Karima KHATIM	Mme Céline ALTUNTAS

Article 2 : Dit que cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les huit (8) commissaires ainsi que leurs suppléants.

Ainsi fait et délibéré en séance le lundi 30 mars 2026.

Annick MONIER  
Secrétaire de séance




76  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

date de publication : le 13/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260413-2026-03-09-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2026  
Date de réception préfecture : 13/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.